



CHARTRE DU MONITEUR ACCOMPAGNATEUR

Festival équestre Les Cavalcades de Saint-Macaire

SOMMAIRE

PARTIE 1 : OBLIGATIONS DU MONITEUR ACCOMPAGNATEUR

PARTIE 2 : OBLIGATIONS POUR LES MONTURES

PARTIE 3 : DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

PARTIE 4 : ENGAGEMENT DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

PARTIE 1 : OBLIGATIONS DU MONITEUR ACCOMPAGNATEUR

Les cavaliers mineurs (15 à 17 ans) souhaitant déambuler à cheval lors du festival doivent être licenciés à jour et affiliés à une structure équestre. Ils doivent être accompagnés d'un moniteur, issu de cette même structure, et dont les engagements sont les suivants :

1. Le moniteur doit s'assurer du bon comportement de ses élèves et de leur monture
2. Il doit être muni d'une décharge signée par les parents des cavaliers mineurs qui seront sous sa responsabilité
3. Il doit être en mesure de présenter un justificatif de monitorat et de rattachement à la structure équestre dont lui et ses élèves sont issus
4. Il devra respecter strictement la plage horaire d'arrivée dans laquelle il a inscrit son groupe (9h à 10h le matin ou 13h à 14h l'après-midi)
5. Il est également responsable du comportement de ses élèves à cheval en termes de :
 - respect des piétons et courtoisie envers les autres cavaliers
 - respect du bien être de sa monture
 - respect des limites des espaces de déambulation
 - port de la bombe ou du casque et tenue vestimentaire obligatoires (polo commandé lors de l'inscription, pantalon d'équitation ou jupe-culotte sombre et uni(e)).
 - respect de la propreté des lieux
6. En cas d'incident/accident provoqué par ses cavaliers ou leurs chevaux, le moniteur sera tenu responsable des dommages causés

PARTIE 2 : OBLIGATIONS POUR LES MONTURES

1. Les montures sont garanties par le moniteur accompagnateur ni vicieuses, ni dangereuses, exemptes de maladie contagieuse et à jour de leurs vaccins : tétanos et grippe équine obligatoires, rhinopneumonie conseillée
2. Les montures doivent être habituées à sortir en extérieur et à se trouver en présence de public et d'autres chevaux
3. Les montures doivent appartenir à la catégorie "chevaux", de type hongre ou jument (pas d'entiers autorisés)
4. Les montures doivent avoir au minimum 6 ans

PARTIE 3 : DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ (À REMPLIR PAR LE MONITEUR ACCOMPAGNATEUR)

Je soussigné(e),
Madame/Monsieur..... moniteur(trice) dans la structure équestre
..... ayant inscrit mon groupe à la déambulation le /08/2025 prend la
responsabilité de toute situation m'impliquant moi-même, un membre de mon groupe et/ou un ou plusieurs
de mes chevaux, qu'il s'agisse d'une blessure, d'un incident/accident avec un piéton ou de la dégradation du
matériel présent sur les lieux.*

Je déclare dégager l'Organisateur de toute responsabilité concernant les blessures, dommages matériels et/ou
corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que pour toute autre dégradation lors
des Cavalcades de Saint-Macaire.**

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des règles énoncées par le contrat me concernant et
concernant mes cavaliers et leurs montures, ainsi que des conditions d'inscription (frais d'inscription, obligation
de porter l'uniforme à cheval durant le festival). Je m'engage à les respecter.

Je m'engage à me présenter conformément à mon jour et mon heure d'inscription avec mes cavaliers inscrits.

Mes élèves et moi acceptons de céder notre droit à l'image pour la durée du festival.

PARTIE 4 : ENGAGEMENT DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR S'ENGAGE À :

1. Fournir les cavaliers visiteurs en eau sur les lieux de stationnement et la zone du festival
2. Baliser le plus clairement possible l'espace de déambulation ouvert aux cavaliers visiteurs, sur la zone du festival et dans la ville de Saint-Macaire
3. Sécuriser la zone par la présence d'agents et de barrières de sécurité
4. Fournir l'espace nécessaire au stationnement des véhicules de transport équin et à la stabulation des chevaux sur cette même zone
5. Fournir l'uniforme dans la taille choisie et achetée par le(s) cavalier(s) lors de son/leur inscription

L'ORGANISATEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ DANS LES CAS SUIVANTS :

1. Accidents provoqués par des éléments incontrôlables par l'Organisateur (catastrophes naturelles, menaces extérieures au festival)
2. Incidents et accidents provoqués par des cavaliers visiteurs licenciés FFE avec leur monture sur les lieux du festival durant l'événement
3. Annulation du festival des Cavalcades en cas de force majeure.

Signature du moniteur accompagnateur

Fait à le / /

**Un supplément d'assurance est à la disposition des licenciés FFE afin de couvrir l'éventualité d'un incident impliquant sa monture durant un événement. Nous vous conseillons vivement de vous munir de cette assurance pour participer au festival des Cavalcades.*

*** L'Organisateur n'a souscrit aucune assurance en cas de perte ou de vol de matériel appartenant au cavalier. Le matériel est sous la responsabilité de son propriétaire.*